

# Campagnols terrestres ou campagnols des champs ?

Les 2 espèces n'ont pas la même nuisibilité, il est important de les reconnaître pour mieux les réguler.

## Les reconnaître

Plusieurs petits ravageurs peuvent visiter vos prairies : taupes, campagnols terrestres ou campagnols des champs. L'observation des « taupinières » peut vous permettre de savoir à qui vous avez à faire.

### Taube européenne



Taupinières forment un **chemin**  
Terre grossière (« boudins »)  
Conduit de sortie vertical



### Campagnol terrestre



Taupinières réparties en « **taches** »  
Terre fine + radicelles  
Conduit de sortie oblique



### Campagnol des champs



**Absence** de taupinière  
Galeries visibles en surface  
Conduit de sortie oblique



Source : FREDON Occitanie

## Campagnol des champs : pas de panique

### Observation

Il mesure une dizaine de cm, est omnivore et se nourrit d'herbe, de racines, de céréales et parfois d'insectes. Il vit et crée des galeries dans les 5 premiers cm du sol. Il se reproduit de mars à octobre, c'est donc à l'automne que l'on observe le plus de dégâts. La population décline ensuite naturellement. En période de pic de pullulation, on peut observer environ 200 individus/ha.

Si les indices de présence peuvent paraître importants, il faut évaluer quelle est la proportion de réseau qui est actif. Pour cela, il faut observer les « trous ».

Si vous observez des crottes à proximité ou de l'herbe consommée au niveau du collet, c'est que la galerie est active.

S'il y a des toiles d'araignée ou que les trous se rebouchent, c'est que le réseau n'est plus actif.

### Moyens de lutte

L'espèce est très sensible aux conditions du milieu. En gérant bien la ressource présente à l'automne, on arrive à maîtriser la population. En limitant la hauteur de la végétation à cette saison (pâturage ou broyage des refus), on diminue à la fois la ressource alimentaire et la capacité du campagnol à se protéger des prédateurs.

Pour favoriser l'installation de rapaces, l'installation de perchoirs (3-4 m de hauteur) au niveau des clôtures ou en intra-parcellaire est efficace. Le renard est aussi un grand prédateur de cette espèce. En cas de dégâts importants, le travail du sol est bénéfique. Avec un travail superficiel, vous perturbez son réseau de galerie en le rendant plus vulnérable. Avec une profondeur de plus de 30 cm, vous pouvez détruire plus de 80% de la population.

### Campagnol terrestre : agir au bon moment pour limiter les dégâts

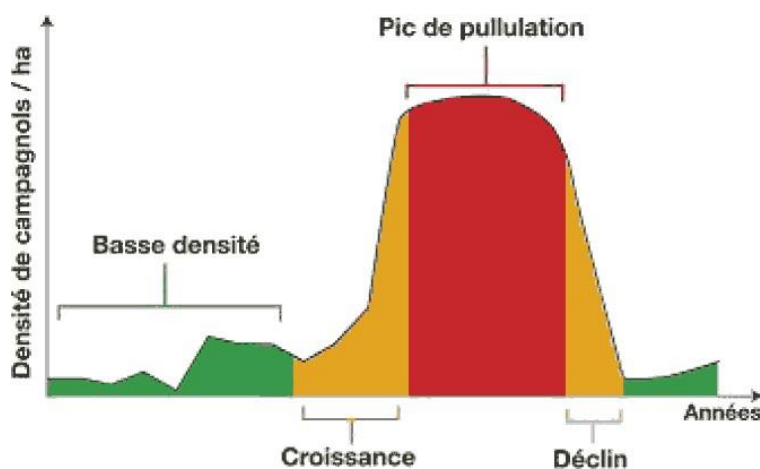
#### Observation

Son réseau de galerie est plus profond que le campagnol des champs. Il utilise volontiers le réseau des taupes s'il est présent.

Les secteurs avec plus de 85% de prairies permanentes dans la SAU ou avec de grands openfields sans haies ou bois sont les plus à risques.

Le problème que peut poser cette espèce est lié à la dynamique de sa population.

Le développement de l'espèce se fait de manière cyclique sur 5-6 ans et comprend un pic de pullulation qui peut durer 2 ans. Il peut y avoir 3 à 4 portées par an d'en moyenne 8 petits.



En période de pullulation, il peut y avoir plus de 1000 individus à l'hectare. La population augmente de manière exponentielle jusqu'au pic, puis une autorégulation se produit (manque de nourriture, concurrence spatiale) et entraîne le déclin... puis la croissance de la population reprend.

Source : FREDON Occitanie

La présence de campagnols peut entraîner une baisse quantitative et qualitative du fourrage à cause de la disparition d'espèces comme les légumineuses ou de la présence de terre dans la récolte. Les espaces laissés vides peuvent ensuite être colonisés par des adventices ce qui induit une dégradation de la prairie. Et si la sécheresse s'en mêle, il faut parfois ajouter les frais de réensemencement de la prairie aux stocks supplémentaires achetés.

Une donnée primordiale à avoir en tête : la lutte ne pourra être efficace que si elle est faite en dehors du pic de pullulation et de manière collective.

### Moyens de lutte

La gestion par les pratiques agricoles est ici insuffisante. Il est nécessaire d'engager, en plus, des moyens de lutte directe comme le piégeage en période de basse densité ou l'utilisation de produits phyto.

En amont, la lutte contre les taupes est primordiale pour limiter l'installation et mieux repérer les premiers indices de présence du campagnol.

L'observation de la dynamique de population est aussi bénéfique puisqu'elle permet de savoir quand agir pour traiter (en dehors du pic de pullulation) et pour entamer la régénération de la parcelle (après le pic). Sans cette observation, les mesures engagées risquent fort d'être sans effet.

A noter qu'une application a été créée par Vetagro Sup en partenariat avec la DRAAF et la FREDON Auvergne-Rhône Alpes pour permettre à des observateurs (FDGDON, chambres d'agriculture, collectivités locales...) de collecter les indices de présence des populations. La compilation des données permet de mieux appréhender les dynamiques de population et d'adapter les préconisations auprès des agriculteurs.

### Le contrat de lutte quinquennal de la FREDON Occitanie

Il permet la prise en charge des moyens de lutte directs et indirects contre les campagnols (75% des dépenses) ainsi que le travail du sol nécessaire à la remise en état de la parcelle si nécessaire.

Pour cela, l'agriculteur signe un contrat pour 5 ans avec la FREDON Occitanie et s'engage à :

- Participer à une journée de formation sur les campagnols et les moyens de lutte et à une journée d'échange.
- Elaborer un programme d'actions à mettre en œuvre sur quelques parcelles comprenant à la fois des actions de type piégeage/appâts mais aussi alternatives (perchoirs, broyage des refus...) après avoir réalisé un autodiagnostic.

Le contrat a un coût de 550€ TTC soit 110€TTC par an.

### Enquête de la FDGDON

Afin de connaître la situation dans le département et de coordonner au mieux la lutte contre le campagnol, la FDGDON réalise une enquête.

Vous pouvez indiquer par mail à Camille MEUT (animatrice de la FDGDON du Tarn) [camille.meut@fdsea81.com](mailto:camille.meut@fdsea81.com) si :

- vous avez des dégâts de campagnols sur vos parcelles
- vous avez connaissance de dégâts sur votre territoire
- vous souhaitez vous investir dans la lutte collective et contracter un contrat de lutte
- vous souhaitez plus d'informations sur le campagnol

**Caroline AUGUY**

**Avec la collaboration d'Elodie PERROT de Vetagro Sup**

Avril 2021